



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Francis RODRIGUES – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés :

Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Elisabeth GUEYTE – Stéphanie DARDEAU

Pouvoirs :

Patricia BLANC a donné pouvoir à Linda LOISEL
Jean-Louis FERRIER a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Chahrazede BENKOU-NAVARRO a donné pouvoir à Hervé LETOURNEAU
Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Philippe RINGUET
Stéphanie DARDEAU a donné pouvoir à Olivier MORAND

Secrétaire de séance : Philippe RINGUET

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	15
Pouvoirs :	5

Ont voté :	
Pour	16
Contre	
Abstention	4

54/25 – ABANDON DE PARCELLE PERMETTANT L'EXECUTION DE TRAVAUX NÉCESSAIRES À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose qu'il est souvent sollicité pour améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour Curembourg/Gallouedec.

En effet, un alignement n'ayant pas été effectué, il n'y a pratiquement plus de trottoir, il est occupé par une haie de thuyas.

Il n'y a donc pas de trottoir accessible ni de visibilité ce qui rend le carrefour dangereux. La propriétaire de la parcelle AB 0001, Mme Visage, a donc été contactée et elle a donné son accord pour procéder à un abandon de parcelle au profit de la commune avec en contrepartie la prise en charge par la commune du bornage et de la réfection de la clôture.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (4 abstentions) :

- **DE SOLLICITER le géomètre pour qu'il détermine l'emprise à céder,**
- **DE PRENDRE ACTE de la procédure d'abandon de cette emprise acceptée par Mme Visage,**
- **DE RÉALISER une clôture en treillis soudés et lattes de bois pour un devis de 4 800€ TTC,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à finaliser les démarches pour l'intégration dans le domaine public**
- **DE RAPPELER que les crédits sont inscrits au budget 2025 « réserve foncière ».**

Fait à Semoy, le 24 juin 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Philippe RINGUET

Adjoint au Maire



Transmission au contrôle de légalité le : **26 JUIN 2025**

Publication numérique le : **26 JUIN 2025**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification